

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2023

Date convocation : 04 décembre 2023

Excusés : /

Lecture du compte-rendu du 06/10/2023 : approbation du Conseil à l'unanimité

▪ **Mise en place du RIFSEEP :**

M. Le Maire présente le projet pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) pour tout le personnel communal qui se définit comme étant un complément de rémunération et qui comprend 2 parts :

- L'IFSE lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le CIA versé annuellement selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Après un travail d'état des lieux et d'élaboration dans la concertation, ce projet sera présenté au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis, préalablement au vote de la délibération.

Ensuite, le Conseil Municipal, par délibération, déterminera l'enveloppe budgétaire et fixera les modalités de versement ainsi que les critères d'attribution.

Puis par arrêté individuel, il attribuera à chaque agent son régime indemnitaire en respectant le cadre prévu par la délibération.

Le Conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité.

ALF Modification des statuts :

Le Conseil approuve les modifications des statuts de la communauté de communes qui concerne d'une part la compétence touristique avec la suppression des projets de développement touristique du centre de vacances de Prabouré et l'hébergement CORAL à Ambert et d'autre part la compétence enfance jeunesse avec la création d'un Relais Petite Enfance (RPE) qui remplace le RAM.

▪ **Vente parcelles Section de Sauvecessannelles**

Suite au vote des électeurs de la section de Sauvecessannelles le 04 novembre 2023 (vote pour : 7) le Conseil Municipal décide de vendre :

- la parcelle cadastrée section BI n° 494 - superficie 115 m²- au prix de 0,40 €/m² à M. Jean-Paul TEYSSOT
- la parcelle cadastrée section BI n° 495 - superficie 162 m²- au prix de 0,40 €/m² à M. Pierre DESSAGNE

▪ **Vente délaissé domaine privé Sauvecessannelles**

Le Conseil donne son accord pour la vente d'un délaissé de voirie attenant la parcelle BI n°38 d'une superficie d'environ 30m² au prix de 0,40 €/m² à M. Philippe COURCELLE.

▪ **Centre de Gestion Adhésion pôle santé**

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion au pôle santé du Centre de Gestion 63 concernant les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail. Parmi ces missions les visites médicales du personnel communal dont le coût augmente de 102 € à 110 € par agent. Le Conseil autorise le maire à signer la convention conclue pour 3 ans.

▪ **Centre de Gestion Adhésion Prévoyance**

M. le Maire expose à la réforme de la protection sociale complémentaire introduit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux garanties prévoyance et santé de leurs agents, à compter du 1^{er} janvier 2025 et du 1^{er} janvier 2026, sur la base d'un contrat collectif (facultatif ou obligatoire) ou sur la base d'un contrat individuel labellisé.

Concernant la prévoyance, le Centre de Gestion propose d'accompagner les communes avec la mise en place d'une convention de participation à adhésion obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 au préalable d'un accord collectif local.

Le Conseil Municipal mandate le Centre de Gestion pour entamer la négociation et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour la garantie prévoyance.

▪ **Prime exceptionnelle pouvoir achat**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un décret permettant le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la Fonction Publique Territoriale est paru au journal officiel du 1^{er} novembre 2023 et peut être attribuée sous réserve de remplir trois conditions dans la limite du plafond prévu de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat qui sera versée, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

▪ **Décision Modificative**

Virement de crédits :

-1200 € opération voirie communale

+ 1200 € opération bâtiment 2021

▪ **Questions diverses :**

▪ **Rapport de visite vitesse dans le Bourg** : Suite à la pétition pour la limite de la vitesse du Bourg, des actions ont été menées :

- contrôles fréquents de la gendarmerie
- acquisition d'un panneau de signalisation pour l'école
- Visite d'un conseiller départemental qui préconise de lancer une étude gratuite : test de comptage avec rétrécissement en mars/avril. En cas de travaux, une aide financière peut être accordée par le Département à hauteur de 75%

▪ **Camping** : Renouvellement convention ordures ménagères avec une augmentation de 34,21%

▪ **Chèque Groupama** : Remboursement de 967,68 € suite au remplacement des vitrages dans le hall de la mairie

▪ **Points sur Travaux** : Les travaux du beffroi de l'église, du mur du cimetière et l'abri à Sermoulis sont terminés

▪ **DM** : virement de crédits pour régler la facture à l'entreprise MATICHARD les travaux du mur du cimetière :

-1200 € opération voirie communale

+ 1200 € opération bâtiment 2021

▪ **PLUI** : L'étude relative à la révision du PLUI est toujours en cours. Toutefois, la communauté de communes souhaite rencontrer les services de l'État pour faire le point sur les documents d'urbanisme du territoire et les difficultés rencontrées lors de leurs différentes évolutions suite à la mise en œuvre de la loi ZAN (zéro artificialisation nette). Cette rencontre permettra de faire le point plus spécifiquement sur le PLUI de la Vallée de l'Ance. L'objectif est de trouver des marges de négociation pour aboutir à un document qui soit satisfaisant pour tous.

▪ **Fermeture du bar** : Arrêt de l'activité au 31/12/23

Le Conseil décide de racheter la licence IV

▪ **Vœux de la municipalité** : 20 janvier 2024